

## **PROCURATION**

Conformément	à l'article 24 des s	statuts du GGR <b>e</b> ,
M		donne
procuration à M		pour le
	et voter en ses lie	
Àssemblée Géne	érale qui se tiendra	a le 23 mai 2017 à la
Maison des Asso	ociations du 16 <sup>ème</sup>	arr. de Paris.

Cette procuration sera faite en double exemplaire, dont un sera remis en début de séance à la secrétaire générale. Une photocopie de la pièce d'identité de la personne représentée devra être jointe à la présente procuration.

Fait à Paris, le 2017

